



A Branges, le 28 mars 2024

Monsieur le Directeur,
De LDC Bourgogne
71500 Branges

Objet : Droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes et aux libertés individuelles

Monsieur le directeur,

Nous avons reçu mardi 26 mars un mail d'une salariée de la découpe poulets, Madame [redacted], dont l'objet ne nous a pas laissé indifférent, puisqu'il est écrit : "management violent et atteinte à ma santé physique et mentale".

L'alerte de la salariée a été donnée mardi 26 mars à 10h17 au 1^{er} dirigeant de l'entreprise et à l'Inspection du Travail, la CARSAT, la Médecine du Travail.

Mercredi 27 mars est passé sans qu'aucun élu CGT n'ait été informé, sans que le syndicat CGT n'ait reçu le moindre petit mail d'information de votre part pour nous informer de votre prise en compte du dossier et de la manière dont vous allez le gérer.

Ce même jour, mercredi 27 mars, un autre salarié du service découpe poulets vient trouver un élu CGT suite à de gros problèmes de mal être psychologique. Il a fallu l'accompagner au service médical et il a été renvoyé chez lui.

Il nous a mis en copie d'un courrier qu'il vous a écrit pour signaler des faits que nous avons pourtant dénoncés de multiples fois et notifiés dans le droit d'alerte de la découpe poulet du 19 février 2024.

Vous avez écrit que vous clôturiez ce Droit d'alerte alors que vous n'avez jamais déclenché d'enquête conjointe avec les élus signataires du Droit d'alerte, privant ainsi d'effet l'alerte mise en œuvre et empêchant toute discussion dans l'entreprise.

Ceci peut vous coûter des indemnités devant le conseil des Prud'hommes (Cass. soc., 3 mars 2021, n° 19-20.176)

Ce mercredi 27 mars encore, un véhicule des pompiers est intervenu à LDC bourgogne pour évacuer un salarié de l'entreprise.

À aucun moment le CSE n'a été informé de cet accident survenu au travail et ne peut donc pas décider si besoin en était de faire une enquête !

En conséquence, au vu de la gravité de la situation, les élus CGT soussignés vous informent qu'il redéposent dès ce jeudi 28 mars matin un droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes et aux libertés individuelles par rapport aux faits décrits dans le courrier de Madame [redacted] et les faits décrits dans le courrier de M. [redacted].

Vous savez que vous devez "sans délai" faire une enquête conjointe avec les signataires du présent droit d'alerte, mais qu'au vu du contenu du courrier de Mme [redacted], vous ne pourrez pas vous faire assister de Mme [redacted] la RRH, ni Mme [redacted] du service RH, ni de Mme [redacted] coordinatrice sécurité, ni M [redacted] responsable du service découpe poulets, ni Mme [redacted] infirmière, qui sont toutes et tous mis en cause.

Il est donc évident que toutes ces personnes seront à auditionner dans le cadre de l'enquête, cette liste n'étant pas exhaustive et sera bien sûr complétée.

D'autre part, nous vous demandons de nous communiquer les éléments suivants :

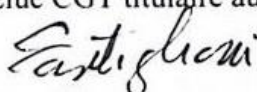
- La Fiche de poste "Responsable de ligne découpe poulets"
- La DUERP concernant le secteur "Découpe Poulets"
- Liste des accidents du travail avec arrêts et Maladies Professionnelles (avec noms, lieux, lésions, analyses des causes, PV de CSE lors desquels vous avez informés le CSE)
- Liste des accidents que vous considérez comme bénins (avec noms, lieux, lésions, analyses des causes, PV de CSE lors desquels vous avez informés le CSE)
- Liste des sanctions des 2 dernières années (avec motif et niveau de sanction)
- Liste des personnes concernées par un reclassement sur les 5 dernières années
 - o Salariés reclassés (noms services, postes d'origine, poste de reclassement + PV de CSE lors desquels vous avez informé et consulté le CSE)
 - o Salariés non reclassés (noms services, postes d'origine, situation du salarié non reclassé + PV de CSE lors desquels vous avez informé et consulté le CSE)
- Liste de tous les postes à pourvoir affichés sur les 3 dernières années
- Liste de tous les postes à pourvoir sur les 3 dernières années
- Liste de tous les accidents du travail et Maladies Professionnelles que vous avez contestés (noms, courriers direction faits à la sécurité sociale, PV de CSE lors desquels vous avez informé le CSE)

Dans l'attente de la communication des documents demandés et de l'heure de RDV pour faire l'enquête contradictoire, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

Corinne BRIDE
Élue CGT titulaire au CSE



Aurélien Castiglioni
Élue CGT titulaire au CSE



Christelle PICAUD
Élue CGT titulaire au CSE

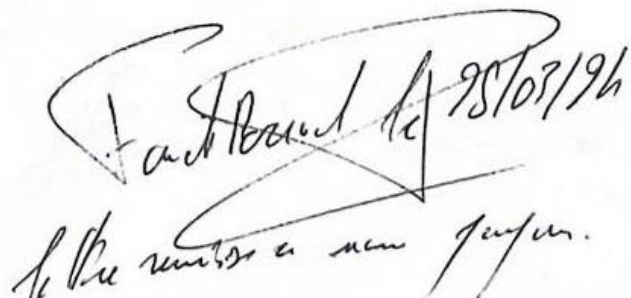


Marcel Allagnat
Élue CGT titulaire au CSE



Copie pour information :

- Inspecteur du Travail
- Agent Contrôleur de la CARSAT
- Médecin du Travail
- Salariés



Christelle PICAUD le 28/03/19h
le lieu remis en main propre.